



ARRÊTÉ N°2020 - 191

ARRÊTÉ FIXANT LA LISTE D'APTITUDE D'ACCES AU GRADE D'AGENT DE MAÎTRISE TERRITORIAL AU TITRE DE LA PROMOTION INTERNE 2020

La Présidente du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loiret,

Vu la Loi n° 83.634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la Loi n° 84.53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et notamment l'article 39,

Vu le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de Maîtrise Territoriaux,

Considérant que le Décret n° 88.547 du 6 Mai 1988 ne fixe aucun quota pour accéder au grade d'Agent de Maîtrise par voie d'ancienneté,

Considérant que **26** recrutements d'agents de maîtrise sont intervenus en 2019 dans les Collectivités et Etablissements affiliés au Centre de Gestion auxquels s'ajoutent **129** recrutements au titre des années précédentes, permettant **77 nominations** au titre de la promotion interne après examen professionnel,

Vu l'inscription des agents concernés sur la liste d'admission par examen professionnel d'accès au grade d'agent de maîtrise au titre de la promotion interne,

Considérant les propositions effectuées au titre de la promotion interne par les collectivités et les établissements publics affiliés au Centre de Gestion du Loiret,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire de Catégorie **C** du **10 septembre 2020**,

ARRÊTE

Article 1er : La liste d'aptitude pour l'accès au grade d'Agent de maîtrise au titre de la promotion interne est établie comme suit :

↳ Au titre de l'article 6 al. 1° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (voie générale) :

1	ANIN Catherine
2	BOITARD Jean-Luc
3	BRINON Pascal
4	CARREAU Romain

5	CHAMAILLARD Patrick
6	CHARRU Ludovic
7	COUSIN Christian
8	CROIZE Olivier
9	DALANCON Didier
10	DANTON David
11	DEBOOS Jean-Yves
12	DOMARD Corinne
13	FORT Jérôme
14	FOURNIER Max Emilien
15	GALLEGO Anselmo
16	GIRARD Dominique
17	GLOMAUD Géraldine
18	GOYON Aymeric
19	MARET Frédérick
20	MAURY Tony
21	PASDELOUP Bruno
22	PASSEGUE Jean-Yves
23	PERROT Stéphanie
24	PLE Patricia
25	SUARD Thierry
26	TEIXEIRA DE CARVALHO Nathalie

↳ Au titre de l'article 6 al. 2° du décret n° 88-547 du 6 mai 1988 (après examen professionnel) :

1	CHEVALIER Yann
2	DEMOULIERES Eric
3	GAUDET Jocelyn

4	GUISET Patrice
5	LEGRAND Yann
6	L'OEUIL Stéphanie
7	SOUVILLE Cédric
8	VOSS Jimmy

Article 2 : La date d'effet de la présente liste est fixée au **1^{er} octobre 2020**.

L'inscription sur la liste d'aptitude ne vaut pas recrutement.

La durée de validité est de 2 ans et peut être renouvelée une troisième et une quatrième année.

Article 3 : La Directrice du Centre de Gestion est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera :

- transmis à Monsieur le Préfet du Loiret
- affiché au Centre de Gestion du Loiret, 20 avenue des droits de l'homme à ORLEANS
- notifié aux agents inscrits sur la présente liste
- transmis aux Collectivités et Etablissements du Loiret et à l'ensemble des Centres de Gestion de la Fonction Publique Territoriale

PJ : Etat des recrutements 2019

Fait à ORLÉANS, le **15 SEP. 2020**

La Présidente,

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa notification, sa réception par le représentant de l'État et sa publication. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique " Télérecours citoyens" accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

- Affiché dans les locaux du Centre de Gestion du Loiret le**17 SEP. 2020**.....

- Transmis au Représentant de l'État le**17 SEP. 2020**.....

La Présidente,



Florence GALZIN